

# PROCÈS-VERBAL DU PREMIER CONSEIL D'ÉCOLE DU JEUDI 15 NOVEMBRE 2018

Début de la séance à 17H45

## 1. Présentation des membres du conseil d'école

- **Signature de la feuille d'émargement par les membres présents**

- **Résultat des élections des représentants des parents d'élèves**

63,48 % de participation cette année (60,18 % en 2014, 67,53 % en 2015, 67,70 % en 2016 et 58,63 % en 2017). Les 15 titulaires ainsi que les 8 suppléants de l'association API sont donc élus et ils représenteront tous les parents d'élèves aux trois conseils d'école.

## 2. Présentation des projets et actions sur le temps scolaire

- **Bilan rentrée : effectifs, organisation pédagogique**

La rentrée 2018 s'est très bien déroulée pour les 373 élèves inscrits à ce jour et répartis dans 15 classes : 3 CP, 3 CE1, 3 CE2, 1 CE2/CM1, 2 CM1, 1 CM1/CM2, 2 CM2 et l'UPE2A à ½ temps.

- **RASED et Pôle Ressource : présentation, mission, fonctionnement**

Le Pôle Ressource de circonscription de Colomiers travaille la question de la difficulté scolaire à l'échelle de la circonscription.

Il est composé de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, des conseillères pédagogiques de circonscription, des quatre référentes de scolarité, des quatre psychologues (ayant chacune un secteur de la circonscription), d'une enseignante spécialisée à dominante pédagogique et d'une enseignante spécialisée à dominante rééducative (intervenant majoritairement sur les écoles maternelles pour la première et sur les écoles élémentaires classées « politique de la ville » pour la seconde). Il peut s'entourer de personnes dont les compétences permettent de répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école.

Ce pôle ressource décide des priorités d'action du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté).

Il conseille les enseignants sur les cas particuliers d'élèves, il contribue à l'analyse des besoins des enseignants et propose les formations à mettre en œuvre au plan de formation de circonscription et départemental. Il se réunit une fois par période.

Les parents peuvent prendre contact directement avec la psychologue scolaire, Mme Lacanal qui a distribué un mot à tous les parents d'élèves par le biais du cahier de liaison.

- **Règlement intérieur : rappels sur l'obligation d'assiduité et de ponctualité, vote**

Le règlement a été communiqué aux membres du conseil une semaine auparavant pour permettre une lecture préalable, les seuls changements apportés concernant les nouveaux horaires de l'école.

**Rappel des obligations d'assiduité et de ponctualité notées dans le règlement intérieur de l'école et signé par tous les parents d'élèves.**

Titre 3.8.1. « Les obligations des élèves incluent l'assiduité et le respect des règles de fonctionnement et de la vie collective. »

Titre 3.8.2. « Les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants ; ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école. »

**Les retards réitérés sont générateurs de dysfonctionnements dans l'école et ils ne permettent pas aux élèves retardataires de bien commencer leur journée.**

**Tout élève est noté comme absent sur le cahier d'appel s'il n'est pas présent au moment où l'enseignant procède à l'appel au début de chaque demi-journée de classe.**

Titre 2.2. « La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire. Toute absence doit être signalée dans les meilleurs délais (dès la première demi-journée d'absence) par les parents de l'élève, ou la personne à qui il est confié, qui doivent en faire connaître les motifs.

**Les enseignants sont tenus de noter le motif des absences dans leur cahier d'appel. À partir de 4 ½ journées non justifiées dans le mois, l'école est tenue de faire remonter à la hiérarchie une déclaration d'absentéisme scolaire qui sera transmis à Mme l'Inspectrice d'Académie – Directrice des Services de l'Éducation Nationale.**

**La fréquentation régulière de l'école inclut le mercredi matin de 8h30 à 11h30.**

Titre 5.3. « L'accueil des élèves par les enseignants se fait le matin de 8h20 à 8h30 et l'après-midi de 13h35 à 13h45. Les élèves sont accompagnés par les enseignants jusqu'à la sortie, ils partent alors soit seuls, soit avec leurs parents sous le regard bienveillant de leur enseignant. Les enseignants ne sont responsables des enfants que durant les horaires scolaires. À la sortie des classes, leur responsabilité s'arrête au portail de l'école. »

**Tout élève arrivant en retard après la fermeture de la porte ou dont les parents ne sont pas présents pour le transfert de responsabilité à la sortie des classes, est donc placé sous la pleine et entière responsabilité de ses représentants légaux ou du tiers désigné par eux pour l'accompagner ou le récupérer.**

**Rappel : les absences peuvent être justifiées soit par écrit sur le cahier de liaison (lorsqu'elles sont prévisibles), soit par mail [ce.0312888w@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0312888w@ac-toulouse.fr), soit par téléphone au 05 61 63 50 42 (laisser un message sur le répondeur en indiquant le nom, le prénom et la classe de votre enfant).**

**Vote :** le règlement intérieur est voté à l'unanimité par les membres du conseil d'école. Il est affiché sur la porte de l'école, mais aussi imprimé et remis aux nouveaux arrivants pour signature lors de l'inscription des élèves. Dans le but de limiter les photocopies, un seul exemplaire est remis aux parents pour la durée de la scolarité de leurs enfants, seules les modifications sont à nouveau diffusées pour signatures.

- **PPMS : exercices, information aux parents**

L'école a mis en place un Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs, il est réactualisé chaque année et des exercices d'entraînement doivent avoir lieu annuellement.

Cette année, il est demandé aux écoles d'effectuer deux exercices concernant le PPMS. Un ayant pour thème « attentat-intrusion » qui devait être réalisé avant les vacances de la Toussaint, celui-ci a eu lieu le 10 octobre et s'est très bien déroulé. Les élèves et les enseignants avaient été informés, car l'objectif principal est de préparer aussi bien les élèves que les adultes à réagir en cas de situation problème, de s'entraîner et d'acquérir des réflexes citoyens.

Un guide des parents d'élèves a été publié en 2016 à ce sujet et est consultable sur le site : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) .

Le second exercice PPMS devra avoir lieu entre janvier et mars et aura pour scénario la tempête qui est le risque majeur encouru pour l'école. Les parents seront informés par voie d'affichage et pourront être invités à y participer s'ils le souhaitent.

- **Projet d'école : axes, enseignement des langues, APC**

### Intitulé du projet d'école :

**Devenir citoyen dans un climat serein et bienveillant : être acteur dans les apprentissages, coopérer, se respecter, accepter les différences et mettre en valeur les réussites**

### Trois axes prioritaires

- **Agir sur le climat scolaire** en coopérant au sein de l'équipe enseignante, avec les partenaires, avec des projets communs (en lien avec le PEDT - Projet Éducatif Du Territoire - et l'ALAE) et à travers des conseils d'élèves et en agissant dans un cadre protecteur et bienveillant à travers les règles et les lois (en lien avec l'ALAE), en adoptant des stratégies d'accueil pour tous et en étant acteur dans le parcours citoyen.
- **Assurer la continuité des enseignements** en construisant de véritables liaisons inter et intra-cycles (GS/CP, ..., CM2/6<sup>ème</sup>).
- **Favoriser la réussite de chacun** en mettant en place des outils communs permettant d'évaluer précisément les réussites des élèves pour mettre en place une pédagogie différenciée, en construisant et mettant en place le PEAC (Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle) et en concevant l'erreur comme une étape nécessaire pour apprendre et améliorer ainsi la confiance en soi.

### Enseignement des langues

L'anglais est enseigné dans toutes les classes de l'école à raison de 30 minutes par semaine pour les classes de CP, 60 minutes pour les CE et 90 minutes pour les CM.

### APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Les séances ont lieu les mardis et jeudis de 11h30 à 12h00 ou 12h15 selon les classes, elles concernent soit **une reprise des situations d'apprentissage** proposées durant les 24 heures de classe, soit une **anticipation** : préparation des apprentissages qui seront réalisés ultérieurement durant les 24 heures de classe, soit **une aide au travail personnel**, soit **la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école**, le cas échéant en lien avec le PEDT en fonction du choix des enseignants par rapport aux besoins des élèves.

Une priorité est donnée aux remédiations en lecture et en mathématiques. Tous les élèves du cycle 3 participeront à des ateliers/débats autour de l'égalité filles/garçons cette année.

Cette organisation est uniformisée sur toutes les écoles de Colomiers. Ces activités ne sont pas obligatoires, les enseignants le proposent et les parents ont le choix de l'accepter ou non. Ils doivent néanmoins penser à l'intérêt de leur enfant.

- **Coopérative scolaire**

L'adhésion à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) apporte à l'école une assurance, un accès à un outil de comptabilité informatisé et fiable, ainsi que diverses ressources mises à la disposition des enseignants et l'abonnement à une revue.

Le solde de la coopérative scolaire en ce début d'année s'élevait à 789 €. La participation volontaire des familles a rapporté 2876 € à ce jour, mais toutes les participations ne sont pas encore enregistrées. La cotisation à l'OCCE a coûté 922,36 € et une participation aux projets de classes de 7 €/élève est prévue.

Les parents proposent de provisionner le montant de l'assurance dès la fin de l'année en juin pour être sûr que la cotisation pourra être payée. Il est prévu en principe, une provision à ce sujet, même si cette année cela n'a pas été le cas malheureusement. Les parents rappellent qu'ils sont à l'écoute de l'équipe enseignante et prêts à s'investir dans des actions au bénéfice de la coopérative scolaire.

### 3. Présentation des projets et actions sur le temps périscolaire (ALAE)

- **Semaine Internationale des Droits de l'enfant du 19 au 23 novembre 2018**

Les enfants ont voté pour choisir les trois droits mis en valeur ci-dessous.

- Le droit à une alimentation suffisante et saine : mise en place d'une collecte à destination des bébés/enfants en partenariat avec le secours populaire.
- Le droit de jouer, de rire et de rêver : réalisation de fresques pour mettre en place des expositions (dans le hall de la Mairie et dans celui de l'école).
- Le droit d'accéder à l'information, d'exprimer son avis et d'être entendu :
  - Mise en place de débats autour des droits des enfants dans deux classes (CM1/CM2 et CM2 A) en partenariat avec les enseignantes.
  - Réalisation d'un court métrage
  - Conception, création et représentation d'un spectacle de marionnettes.

- **Lutte contre le gaspillage alimentaire**

Les objectifs de cette action sont de sensibiliser les enfants et les équipes aux impacts du gaspillage alimentaire, de faire prendre conscience aux enfants qu'ils peuvent agir au quotidien pour éviter le gaspillage et de les amener à proposer des solutions concrètes pour réduire ce gaspillage.

- **La place des « grands »**

Les plus grands ont fait connaître leur envie d'être acteurs et de participer et/ou de proposer des projets ou actions sur le temps de l'ALAÉ.

Dès le mois de septembre, un tutorat a été mis en place entre les enfants de CP et ceux du cycle 3 pour poursuivre les passerelles mises en place en fin d'année scolaire précédente afin que les CP connaissent les lieux et soient rassurés.

Ce sont aussi les « grands » qui ont la charge de l'action de tri et de sensibilisation au gaspillage alimentaire.

#### 4. Présentation des projets et actions communs école/ALAÉ/PEDT/DRMHL

- **La citoyenneté**

Cet axe est commun aux projets d'école et de l'ALAÉ ainsi qu'à celui du PEDT et servira de fil rouge tout au long de l'année dans toutes les actions menées en partenariat.

- **Le climat scolaire**

C'est le deuxième axe commun qui est au cœur de tous les projets et actions collectifs.

Le lien entre les animateurs et les enseignants ainsi qu'entre les deux directrices et la responsable de la DRMHL est quotidien et a pour objectif principal le bien-être des enfants et leur sécurité. De leur côté, les élèves sont investis dans leur vie à l'école, ils sont souriants, respectueux des adultes et volontaires pour participer et/ou proposer des activités.

- **La fête de l'UNICEF**

Elle aura lieu le dernier jour de la Semaine Internationale des Droits de l'Enfant, le vendredi 23 novembre 2018 de 16h30 à 18h00.

- Vente d'objets et de gâteaux au profit de l'UNICEF (école)
- Spectacle de marionnettes (ALAÉ)
- Expositions dans le hall (ALAÉ + école)
- Projection du court métrage (ALAÉ + école)
- Ateliers parents/enfants (ALAÉ)

- **La fête de Noël**

Elle se déroulera sur le même principe que la fête de fin d'année (ateliers et jeux) le mardi 18 décembre 2018 de 16h30 à 18h00 avec un goûter collectif partagé en moment convivial.

- **La fête de fin d'année**

L'ordre du jour étant chargé et l'heure avançant, nous proposons de reporter ce point au prochain conseil d'école.

Les fêtes de Noël et de fin d'année feront l'objet de réunions informelles pour l'organisation et les modalités, en partenariat école/ALAÉ/DRMHL/parents d'élèves.

## 5. Discussion sur l'aménagement des locaux

- **Information sur le rôle des conseillers municipaux présents aux conseils d'école**

Mme Kitegi, conseillère déléguée qui représente la Mairie, salue le partenariat existant entre l'école et l'ALAÉ ainsi que la volonté des parents d'être eux aussi partenaires, puis présente son rôle et rappelle aux parents qu'ils peuvent s'adresser à Mme Philippe à la Mairie pour les questions d'ordre fonctionnel nécessitant une réponse rapide afin de ne pas attendre le conseil d'école et que les demandes soient prises en compte.

- **Nettoyage du local à vélo**

Les parents souhaitent avoir confirmation que le nettoyage est bien effectué tous les trimestres et Mme Kitegi le leur confirme.

- **Tri sélectif**

Les parents se demandent si le tri sélectif est fait sur l'école. L'équipe enseignante répond qu'il est en place dans toutes les classes et que le ramassage est également organisé.

- **Débit informatique**

Mme Kitegi dit être informée du problème récurrent d'accès aux ordinateurs sur l'école et du débit très lent. Après discussion, les parents et l'équipe enseignante souhaiteraient que l'école soit reliée à la fibre. La directrice en fera la demande et, de son côté, Mme Kitegi se renseignera à ce sujet.

Les parents demandent aux enseignants de lister des logiciels éducatifs pour aider leurs enfants à la maison.

- **Interdiction de fumer devant l'école**

La demande a été faite lors du conseil d'école de la maternelle et est donc déjà prise en compte. Un panneau d'interdiction de fumer et de vapoter sous le parvis de l'école sera installé vers la plaque d'inauguration de l'école afin d'être visible par tous.

## 6. Propositions des parents élus

- **Recyclage des moyens d'écriture**

Les parents élus proposent de mettre en place dans les classes un recyclage des moyens d'écriture usagés, les enseignants adhèrent au projet, la directrice de l'ALAÉ indique souhaiter s'y investir aussi. Les produits recyclés seront ensuite récupérés par les parents qui les achemineront vers le centre de tri spécifique. Un pourcentage des bénéfices sera reversé à la coopérative scolaire.

- **Vente de gâteaux sur le marché**

Les parents élus indiquent qu'ils ont l'intention d'organiser des ventes de gâteaux sur le marché, ils ont d'ailleurs déjà prévu une grande banderole pour cela. Ils proposent également de vendre des cabas et d'organiser un vide-greniers aux beaux jours.

- **BCD**

La création d'une BCD et son fonctionnement est un chantier très important, cela demande un investissement de toutes les classes afin que le rangement soit connu de tous et respecté ensuite. Les parents indiquent qu'ils sont prêts à s'investir sur ce projet. Des réunions en dehors des conseils d'école pourront être mises en place sur ce thème.

- **Fête de fin d'année**

Point reporté ultérieurement (voir plus haut).

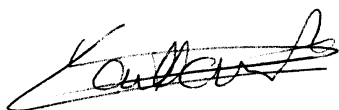
- **Sondage auprès des parents**

Les parents souhaitent faire passer un sondage à tous les parents par le biais des cahiers de liaison afin de connaître leur ressenti sur l'école et le climat scolaire, ce qui leur permettrait d'orienter leurs actions. Ils réitèrent leur volonté d'être de véritables partenaires de l'école. Ils veulent être le maillon entre l'équipe éducative et les parents d'élèves.

La séance est levée à 20H20.

**Mme BOUBET**

Secrétaire de séance



**Mme NOUGÉ**

Directrice de l'école

